



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

19 rue du 4 septembre - CS 20009 – 01001 BOURG EN BRESSE
Tél. 04.74.22.25.02 – www.fdc01.fr

Nouveaux Chasseurs

Vous avez récemment réussi à l'épreuve de l'examen du permis de chasser, nous vous en félicitons.

Si vous avez 16 ans révolus, votre permis vous a été remis par l'inspecteur. Dans le cas contraire, il vous sera adressé dans les jours qui suivent la date anniversaire de vos 16 ans.

Pour pouvoir chasser, vous devez :

- **Faire valider votre permis de chasser.** Cette validation sera valable du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.
Pour cela, un document spécifique de demande de validation vous est adressé ou remis le jour de l'examen.
En tant que nouveau chasseur, vous bénéficiez du tarif « Nouveau Chasseur », UNE SEULE FOIS, durant les douze mois qui suivent la date d'obtention de votre permis de chasser, ce tarif vous permet de chasser sur tout le territoire national le petit ET grand gibier au tarif de 69.54 €
Attention, si vous souhaitez chasser le sanglier dans les départements 57, 67 et 68, il faudra vous acquitter de la contribution au droit local sanglier d'un montant de 35 €.
Si vous êtes majeur, vous pouvez valider en ligne votre permis de chasser sur www.fdc01.fr.
- **Obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile « Chasse »**, chaque saison cynégétique, auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix. Une compagnie vous sera proposée avec le document de validation joint.
- **Prendre une adhésion sur un territoire de chasse et/ou être invité.** Vous pouvez consulter les propositions de territoire ici : <https://fdc01.fr/bourse-territoires/>.
- Vous serez contacté par la Fédération, et invité à participer à une chasse FDC01.

Vous avez la possibilité de vous aguerrir au tir à l'arme rayée ici : www.dans-le-mille.com .
Aussi, au tir au fusil à canon lisse lors des ball-traps organisés par les associations de chasse.

En action de chasse, vous devez obligatoirement être porteur de votre permis de chasser valide, de l'attestation d'assurance et de votre titre permanent.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre directement le **service validation au 04 .74.22.45.72**, ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

La FDC01 reste à votre écoute et vous souhaite une bonne et heureuse carrière cynégétique.